

<u>Déclaration de la F.S.U.</u> à la C.C.P. du 07 février 2019

Cette CCP se déroule dans un contexte social particulier de mépris généralisé que la FSU ne peut accepter, elle dit STOP au :

MEPRIS envers les élèves

avec une réforme du lycée qui entraîne un appauvrissement de l'offre d'enseignement dans une grande partie des lycées mais également une mise en concurrence inévitable des disciplines et des établissements au détriment des élèves et qui a pour conséquence un tri social généralisé.

MEPRIS envers les personnels de l'éducation souvent oubliés (AED, AESH...)

personnels précaires payés souvent sur des temps incomplets et donc souvent en dessous de 1000 euros par mois, censés être revalorisés par notre ministre avec sa pseudo-concertation « ensemble pour une école inclusive ». Nous revendiquons une revalorisation immédiate des salaires ; le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ; la création d'un véritable statut ; des emplois stables, pérennes et reconnus ; la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ; le droit de pouvoir travailler à temps complet ; une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

MEPRIS envers les enseignants titulaires comme contractuels

La suppression de 287 ETP dans l'académie de Lille, liée en partie à la réforme du lycée, et la volonté d'imposer 2 heures supplémentaires aux enseignants menacent directement de nombreux emplois de contractuels.

De plus, nous revendiquons une vraie prise en compte des difficultés du métier et une reconnaissance de notre travail.

En effet, malgré nos alertes fréquentes concernant les problèmes de paye pour les contractuels, aucune solution n'a été trouvée. Nous sommes encore trop souvent contactés par des contractuels qui n'ont pas été payés. Il s'agit essentiellement des contrats courts, renouvelés par avenants successifs. Même si le rectorat, lorsqu'il est contacté par la FSU est à l'écoute de ces situations, les problèmes restent nombreux. Comment un employeur peut -il tarder à payer ses employés alors qu'ils font parfois plusieurs dizaines de kilomètres pour aller travailler, ce qui peut parfois représenter un coût considérable? Cela n'est pas acceptable et renforce le sentiment de mépris que ressentent les collègues mis dans des situations financières précaires.

Nous souhaitons par ailleurs savoir s'il est envisagé que les fiches de paye des contractuels (et peut être les attestations employeurs) soient dématérialisées et consultables (sur l'application ensap) ce qui pourrait être une solution au retard de remise

des attestations employeurs nécessaires aux collègues qui doivent justifier leur demande de prime d'activité et d'indemnisation chômage. Par ailleurs, des problèmes apparaissent déjà avec le prélèvement à la source chez les collègues contractuels.

Nous revendiquons une modification de la circulaire du 20 juillet 2017 (paragraphe 2-2) afin que les contractuels à temps incomplets touchent l'heure pour exercice entre 2 établissements non limitrophes ou pour exercice sur 3 établissements alors que ce n'est pas le cas actuellement.

Concernant l'ordre du jour de cette CCP :

Afin de pouvoir réaliser notre travail d'information et de suivi des collègues, Nous réitérons notre demande d'obtenir des fichiers avec les mêmes éléments que ceux que vous fournissez pour les titulaires à savoir, le nom, les dates de naissance, la civilité des collègues, ainsi que le code d'établissement d'affectation, la date de 1ere embauche et bien sûr l'échelon obtenu lors de l'avancement.

Nous sommes aussi réunis ce jour pour évoquer le licenciement de trois collègues Psy-EN. Le motif invoqué est relatif à la transformation du niveau de qualification requis lors du recrutement. Il y a maintenant 3 ans et en prévision du nouveau corps, nous avions alerté le Rectorat quant à l'accompagnement nécessaire des collègues non-titulaires ne possédant pas le Master 2 et nous avions été satisfaits de la mise en place d'un congé formation et/ou d'une VAE répondant à nos revendications. Nous déplorons que certaines situations n'aient pas abouti à l'obtention du diplôme, nous déplorons de voir ces collègues licenciées après de nombreuses années de service.. Nous tenons cependant à rappeler, et la FSU l'a maintes fois dénoncé, que l'administration a sa responsabilité dans ses situations. En effet, si le niveau de recrutement au concours a évolué de la licence de psychologie pour les COP au master 2 de psychologie pour les PsyEN, il n'en reste pas moins que - depuis 1991 et la création du titre de conseiller d'orientation-psychologue - les agents non-titulaires étaient dans l'obligation de posséder la qualification permettant de faire usage du titre réglementé de psychologue (licence + DESS, DECOP ou Master 2 professionnel de psychologie), titre dont l'usurpation est punie par l'article 433-17 du code pénal.

Nous rappelons qu'après l'intra 2018, sur le plan académique, nous avions 36 postes vacants sur environ 280 postes de PsyEN... une réduction des postes vacants que nous devons à la sortie exceptionnelle de 2 promotions parallèles de stagiaires. Cependant, le MEN organise silencieusement le démantèlement du service public d'information et d'orientation de l'EN ainsi que l'extinction des PsyEN de la spécialité EDO. C'est ainsi que le nombre de postes au concours national est passé de 195 en 2017 (115 en externe, 30 en interne et 50 en réservé... ce qui ne permettait déjà pas de couvrir tous les besoins) à 75 cette année (55 en externe et 20 en interne). La FSU ne peut en aucun cas accepter ces mesures alors que la profession compte déjà une importante proportion de contractuel.les dont la formation et le suivi sont laissés aux équipes de terrain en plus de

leurs nombreuses missions. Et alors même que sur le terrain, les élèves, les familles, les équipes pédagogiques sont toujours plus demandeurs de l'expertise des PsyEN.

Pour conclure, la FSU dénonce les choix budgétaires qui président à tous les dysfonctionnements que nous venons de soulever et qui sont en fait liés à un choix politique : celui de supprimer 50000 emplois dans la Fonction Publique d'État au nom du dogme de la réduction de la dépense publique et au mépris de la réalité du terrain et celui d'affaiblir les Services Publics .Il devient intolérable de voir les postes aux concours se réduire , les dotations fondre d'année en année et d'entendre l'institution minimiser les effets dans les établissements, en faisant porter la responsabilité de l'échec scolaire sur les enseignants alors même qu'elle refuse d'écouter leur expertise. Peu à peu, l'Education Nationale finit par ressembler à l'Hôpital public : des personnels écrasés de travail, pressurisés par la hiérarchie , mal payés, en souffrance, et qui ne peuvent pas bien remplir leur mission de service public.

La FSU continuera, après la mobilisation du second degré des 17 et 24 janvier, du 6 février en faveur des AESH et aux côtés des équipes localement à dénoncer et empêcher une rentrée 2019 synonyme de régression, de tri social et d'abandon scolaire. Elle a déposé en ce sens les préavis de grève nécessaires.